Le TPE pour un auto-entrepreneur

Description

Le <u>TPE</u> pour un <u>auto-entrepreneur</u> apparaît comme un moyen d'encaissement indispensable pour la plupart des métiers. En effet, plus de 11,8 milliards d'opérations ont été réalisées avec des cartes bancaires en 2020. Par conséquent, une micro-entreprise doit s'équiper d'un lecteur de carte bancaire pour s'assurer de répondre aux attentes de ses clients. Découvrez comment choisir le terminal de paiement électronique le plus adapté à votre activité professionnelle.

Créer ma micro-entreprise en ligneExpertise comptable : demander mon devis

À qui s'adresse le TPE pour auto-entrepreneur ?

Aujourd'hui, la majorité des Français règlent leurs dépenses avec leur carte bancaire. C'est pourquoi l'achat ou la location d'un TPE pour auto-entrepreneur concerne la plupart des activités exercées sous le régime de la micro-entreprise. À savoir :

- Artisanales, comme le métier de coiffeur ou de pâtissier ;
- Commerciales, telles que fleuriste ou gérant d'un food truck ;
- Libérales, par exemple les professionnels de santé.

Pourquoi équiper sa micro-entreprise d'un terminal de paiement électronique ?

La carte bancaire est le **moyen de paiement préféré des Français**. Par conséquent, une micro-entreprise doit impérativement se doter d'un TPE pour <u>auto-entrepreneur</u> si elle ne veut pas courir le risque de perdre une vente.

De plus, <u>acheter un terminal de paiement</u> représente un **faible coût** pour un appareil qui offre de multiples avantages :

- Réduire le temps de passage en caisse ;
- Limiter le risque d'erreurs ;
- Encaisser ses clients où que l'on se trouve : en magasin, en déplacement ou en ligne ;
- Faciliter la gestion de ses factures et de sa comptabilité;

Répondre aux attentes des consommateurs.

Aujourd'hui, les différents modèles de terminaux de paiement électroniques ne sont plus seulement des lecteurs **de cartes bancaires physiques**. En effet, ils permettent également aux clients de régler leurs achats :

- Sans contact;
- Avec leur mobile grâce à Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay;
- À distance avec la réception d'un lien de paiement par SMS, e-mail ou Whatsapp.

Bon à savoir: Le <u>TPE en ligne</u> répond actuellement aux besoins de nombreux chefs d'entreprise. Il s'utilise lors de l'achat d'un bien ou d'un service, depuis un ordinateur ou un smartphone.

Quels sont les différents types de TPE pour un autoentrepreneur ?

Avec l'essor de la digitalisation et l'émergence de nouveaux moyens de paiement, l'offre de terminaux **de paiement s'est élargie** ces dernières années. Zoom sur les différents types de TPE pour auto-entrepreneur.

Le terminal de paiement fixe

Le terminal de paiement fixe désigne l'appareil que l'on trouve généralement au comptoir dans une boutique ou dans un <u>restaurant</u>. Pour fonctionner, il doit nécessairement être **relié avec l'établissement financier** à travers l'une de ces deux méthodes :

- En IP à travers la connexion Internet (ADSL ou Fibre) ;
- En RTC qui utilise la ligne téléphonique analogique pour communiquer avec les serveurs de la banque.

Le principal inconvénient de ce type de TPE pour auto-entrepreneur réside dans son absence de mobilité. En effet, ce lecteur de carte bancaire doit impérativement être branché à une **prise électrique en permanence**.

Par conséquent, ce terminal de paiement se destine avant tout aux microentrepreneurs qui reçoivent **les consommateurs dans leur commerce**, car l'encaissement des clients s'effectue obligatoirement à la caisse.

Le terminal de paiement mobile

Comme son nom l'indique, le terminal de paiement mobile bénéficie d'un énorme avantage sur le terminal de paiement fixe : encaisser ses clients par carte bancaire **où que l'on se trouve**. Un véritable atout pour les professions qui réalisent leurs transactions en ligne ou au domicile des consommateurs.

De plus, recourir à un TPE mobile pour sa micro-entreprise s'avère idéal pour **réduire les coûts** liés à l'utilisation d'un lecteur de carte bancaire. En effet, opter pour ce type d'appareil permet de :

- Supprimer les frais d'installation élevés ;
- S'affranchir d'un abonnement coûteux ;
- Bénéficier de commissions de transactions plus abordables.

Bon à savoir : La majorité des terminaux de paiement mobiles ne sont pas distribués par des banques. Par conséquent, l'auto-entrepreneur peut choisir librement l'établissement bancaire dans lequel il ouvre son compte professionnel.

Le terminal de paiement virtuel

Le terminal de paiement virtuel se distingue des autres TPE précédemment cités, car ce mode d'encaissement **ne nécessite pas que l'auto-entrepreneur** s'équipe d'un appareil spécifique pour accepter les paiements par carte bancaire.

En effet, un TPE virtuel fonctionne avec une **interface web ou une application mobile**. De cette façon, l'entrepreneur individuel peut se connecter depuis son ordinateur ou son smartphone à son terminal de paiement.

Seul inconvénient de cette solution d'encaissement par rapport aux lecteurs de cartes bancaires : le **délai de passage en caisse**. C'est pourquoi ce type de TPE pour auto-entrepreneur est plutôt recommandé pour des métiers comme :

- Photographe;
- Graphiste;
- Chauffeur VTC;
- Professions libérales comme les médecins ou les experts-comptables.

À noter : Ce mode d'encaissement est généralement inclus avec la plupart des offres de terminaux de paiement mobiles. Ainsi, la micro-entreprise peut gérer l'ensemble de

ses transactions depuis une seule et même solution de paiement.

Quels critères pour bien choisir son terminal de paiement ?

L'achat ou la location d'un terminal de paiement pour un auto-entrepreneur peut s'avérer indispensable pour l'exercice de son activité. Par conséquent, il doit s'assurer de sélectionner un lecteur de carte bancaire **qui répond parfaitement à ses besoins**.

Le coût du TPE pour l'auto-entrepreneur

Les <u>prix d'un terminal de paiement</u> fixe constituent souvent un frein pour les microentreprises. En effet, le coût d'acquisition de ce type de TPE s'élève à **plusieurs centaines d'euros** auxquels il convient d'ajouter :

- Les frais d'installation ;
- L'abonnement mensuel :
- Les commissions prélevées à chaque encaissement.

Or, l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des terminaux de paiement a permis de faciliter l'accès aux lecteurs de carte bancaire pour les entrepreneurs individuels.

Ainsi, un indépendant peut s'équiper d'un TPE d'entrée de gamme Reader 2 de Zettle pour **seulement 19 euros HT**.

Outre le tarif de l'appareil en lui-même, la commission prélevée sur chaque **opération réalisée par carte bancaire** représente également un coût non négligeable pour la micro-entreprise. Son montant se compose de trois éléments :

- Commission d'interchange plafonnée à 0,20 % par transaction payée avec une carte de débit et 0,30 % pour chaque achat réglé par carte de crédit ;
- Frais de réseau :
- Marge de la banque qui oscille entre 0,30 et 1,75 % selon les établissements bancaires.

Certains opérateurs proposent **des taux de commissions attractifs**, sous réserve de souscrire à un abonnement mensuel. Par exemple, la commission se limite à 0,65 % pour les TPE pour auto-entrepreneur de Smile&Pay à condition de s'acquitter d'un abonnement au prix de 35 euros par mois.

À noter: L'achat d'un appareil n'est pas la seule solution pour encaisser ses clients par carte bancaire. En effet, opter pour la location d'un TPE pour auto-entrepreneur est également possible. À l'image du terminal de paiement Yavin qui se loue 25 euros par mois en contrepartie d'un engagement de 12 mois.

Les moyens de paiement acceptés

Aujourd'hui, un terminal de paiement électronique pour auto-entrepreneur doit impérativement proposer le règlement sans contact et **accepter les principales** cartes bancaires. À savoir :

- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

De plus, 10 % des consommateurs utilisent leur smartphone **comme mode de paiement**. Par conséquent, équiper sa micro-entreprise d'un TPE qui accepte les paiements avec Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay ou encore Paylib peut s'avérer judicieux.

Enfin, une nouvelle forme de règlement a vu le jour ces dernières années : la **transaction par lien**. Voici comment ça fonctionne :

- 1. Le client reçoit un lien par SMS, e-mail ou Whatsapp;
- 2. Il clique sur le lien;
- 3. Il procède au paiement en ligne avec sa carte bancaire.

Idéal pour les indépendants qui exercent une <u>activité de livraison à domicile</u> ou de vente à emporter, **l'encaissement à distance** à l'aide d'un lien est notamment disponible avec le lecteur Reader 2 de Zettle et le TPE Air de SumUp.

Le mode de connexion

Comme évoqué précédemment, les terminaux de paiement fixes se raccordent à l'établissement bancaire à l'aide de la connexion Internet ou de la ligne téléphonique

analogique. Ainsi, ils doivent **impérativement être reliés à une prise** pour fonctionner.

Si l'auto-entrepreneur préfère la mobilité d'un TPE portatif, **plusieurs modes de connexion** existent :

- Bluetooth qui nécessite l'usage de son smartphone pour utiliser le lecteur de carte bancaire;
- Carte SIM 3G ou 4G qui se connecte directement au réseau de téléphonie mobile
 :
- Wi-Fi qui permet d'encaisser ses clients en l'absence de réseau mobile.

Chaque type de connexion présente des avantages et des inconvénients. C'est pourquoi nous recommandons au dirigeant d'une micro-entreprise de s'équiper d'un TPE pour auto-entrepreneur qui **cumule tous les modes de connexion**.

La présence ou non d'une imprimante

Conformément à l'<u>article L541-15-10 du Code de l'environnement</u>, l'impression et la distribution systématiques des tickets de carte bancaire seront **interdites à compter du 1^{er} janvier 2023**. Cette mesure a pour objectif de réduire le gaspillage.

Ainsi, l'édition de ces reçus s'effectuera **uniquement à la demande du client** lors de l'encaissement. Par conséquent, la présence d'une imprimante intégrée avec son lecteur de carte bancaire n'apparaît pas comme un critère indispensable.

Les terminaux de paiement mobiles d'entrée de gamme ne sont pas dotés d'une imprimante intégrée. L'envoi des reçus de carte bancaire se fait **par e-mail ou par SMS** pour les appareils de Zettle et de myPOS.

Bon à savoir : Même si le dirigeant opte pour un TPE pour auto-entrepreneur non équipé d'une imprimante intégrée, une connexion Bluetooth lui permet de relier son lecteur de carte bancaire à n'importe quelle imprimante.

Les fonctionnalités intégrées

Un dernier critère s'avère essentiel pour départager deux terminaux de paiement : l'application mobile et les services proposés.

Tout d'abord, toutes les offres de TPE mobiles s'accompagnent d'une application mobile gratuite qui offre de **multiples fonctionnalités** pour le gérant, comme :

- Encaisser les paiements ;
- Établir des factures ;
- Créer un catalogue de produits pour réduire le temps d'encaissement et ainsi faciliter le passage en caisse de ses clients.

Par ailleurs, la **fonctionnalité de tiroir-caisse** du terminal de paiement mobile Reader 2 de Zettle figure parmi les plus intéressantes pour un commerçant. De cette manière, son TPE pour auto-entrepreneur fonctionne comme une caisse enregistreuse.

Par conséquent, il peut accepter les règlements par :

- Carte bancaire entreprise ou particuliers ;
- Espèces;
- Chèque.

Quels sont les meilleurs TPE pour auto-entrepreneur sur le marché ?

Avec **l'arrivée de nouveaux fournisseurs**, il est parfois difficile pour le dirigeant d'une micro-entreprise de s'y retrouver parmi les différentes offres de terminaux de paiement électroniques. Voici les meilleurs TPE pour auto-entrepreneur.

Reader 2 de Zettle

Le TPE pour auto-entrepreneur Reader 2 est commercialisé par la société Zettle, anciennement iZettle, qui **appartient à la célèbre plateforme de paiement en ligne PayPal**. Voici ses principales caractéristiques :

Prix 19 euros HT

Commission 1,75 %
Modes de connexion Bluetooth

Imprimante intégrée Non

En plus de son **prix d'achat attractif et son faible taux de commission**, le TPE Reader 2 de Zettle possède de nombreux atouts pour faciliter l'encaissement par carte

bancaire des commerçants :

- Réception du terminal de paiement sous 1 à 2 jours ouvrés ;
- Allumage de l'appareil en 2 secondes ;
- Paiement sans contact réalisé en 5 secondes contre 10 secondes pour les terminaux de paiement classiques;
- Autonomie de 8 heures, soit l'équivalent de 100 transactions ;
- Transfert des fonds sur le compte professionnel de la micro-entreprise sous 2 jours ouvrés.

SumUp 3G

Lancée en 2012, la société SumUp développe sa propre solution de paiements de bout en bout et commercialise deux terminaux de paiement mobiles : le SumUp Air et le SumUp 3 G. Nous nous attarderons ici sur ce second modèle :

Prix 149 euros HT

Commission 1,75 %

Carte SIM 3G

Modes de connexion Wi-Fi

Imprimante intégrée Oui

Ce terminal de paiement s'avère idéal pour les indépendants qui **travaillent dans des zones reculées**, car il se connecte au réseau 3G qui couvre près de 99 % de la population française.

Seul bémol pour le TPE pour auto-entrepreneur 3G de SumUp : la **faible autonomie de la batterie**. En effet, elle doit être rechargée toutes les 50 transactions ce qui peut se révéler très contraignant pour les micro-entreprises qui réalisent de nombreuses opérations.

Maxi+ de Smile&Pay

Basée à Paris, l'équipe d'**experts de la monétique** de Smile&Pay commercialise 3 terminaux de paiement pour accompagner les travailleurs indépendants au quotidien. Zoom sur les caractéristiques du modèle de milieu de gamme : Maxi+.

Prix 249 euros HT

Commission 1,65 % ou 0,65 % avec un abonnement de

euros par mois

Carte SIM 4G

Modes de connexion Wi-Fi

Imprimante intégrée Oui

Grâce à son **propre accès au réseau de téléphonie**, l'utilisation du TPE pour autoentrepreneur Maxi+ de Smile&Pay ne nécessite pas le recours à un smartphone ou à une tablette. Ainsi, l'encaissement ne dépend pas du niveau de batterie d'un autre appareil.

À propos de la batterie, celle du lecteur de carte bancaire Maxi+ apparaît comme l'une des plus performantes sur le marché. Elle permet d'effectuer **500 transactions** avant de devoir procéder à son chargement.

De plus, l'application mobile de Smile&Pay propose de multiples fonctionnalités pour le pilotage de sa micro-entreprise comme :

- Exporter quotidiennement ses opérations pour la tenue de sa comptabilité ;
- Offrir des réductions à ses clients ;
- Suivre en temps réel l'activité de ses collaborateurs ;
- Connecter son terminal de paiement à son logiciel de caisse.

myPOS Carbon

Lancée en 2012, la plateforme de paiement myPOS fait figure de pionnier pour les services de paiement accessibles aux travailleurs indépendants. Voici les principales caractéristiques de son **TPE pour auto-entrepreneur de milieu de gamme** : Carbon.

Prix 199 euros HT

Commission 1,45 % + 0,05 euro

Bluetooth

Modes de connexion Carte SIM 3G/4G

Wi-Fi

Imprimante intégrée Oui

La micro-entreprise qui s'équipe d'un terminal de paiement Carbon de myPOS dispose automatiquement de l'installation de l'application Cash register qui **transforme le TPE en véritable caisse enregistreuse**. En effet, elle permet par exemple de :

- Piloter ses stocks en ligne ;
- Appliquer des remises à ses clients les plus fidèles ;
- Gérer les différentes options de paiement.

À noter : myPOS n'est pas qu'un terminal de paiement, mais une solution complète. En effet, l'auto-entrepreneur bénéficie gratuitement d'un compte professionnel et d'une carte bancaire.

FAQ

Comment se procurer un TPE?

Lorsqu'il souhaite doter son entreprise d'un lecteur de carte bancaire, un dirigeant dispose de plusieurs options pour se procurer un TPE :

- Se tourner vers l'établissement bancaire au sein duquel il détient son compte bancaire professionnel;
- Acheter ou louer un terminal de paiement auprès d'un distributeur spécialisé.

Comment installer un terminal de paiement ?

L'installation d'un terminal de paiement requiert de le :

- Brancher sur une ligne téléphonique analogique fournie par France Télécom ;
- Relier à sa box Internet à l'aide d'un câble RJ45;
- Connecter au réseau mobile grâce à sa carte SIM intégrée ;
- Synchroniser avec son smartphone ou sa tablette via Bluetooth.

Comment avoir un TPE sans entreprise?

L'utilisation d'un terminal de paiement est réservée aux professionnels. Cependant, plusieurs solutions existent pour transférer facilement des fonds entre particuliers sans avoir besoin de saisir un IBAN. Par exemple :

- PayPal;
- Paylib;
- Lydia ;
- Max.